

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le 21 FEVRIER à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 15 FEVRIER 2019, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOU, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Mrs. Bernard DUPOUY - Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mmes Sarah DOURTHE - Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES :

- M. le Dr Philippe DUCHESNE
- Mme Laure FAUDEMÉR
- Mme Béatrice BADETS
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS
- Mme Nicole COUTANT
- M. Julien DUBOIS

POUVOIRS :

- M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
- Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
- Mme Béatrice BADETS donne pouvoir à Mme Anne SERRE
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
- Mme Nicole COUTANT donne pouvoir à M. Jésus SIMON
- M. Julien DUBOIS donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : FESTIVAL DE LA PHOTOGRAPHIE 2019 : PROGRAMME, PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION

La ville de Dax organisera du 1er juin au 21 juillet 2019, la neuvième édition du festival de la photographie.

Ce festival, qui constitue l'un des trois temps forts culturels organisés par la ville, a pour objectifs de :

- faire découvrir au public des photographes émergents et plus largement faire découvrir la diversité de l'art photographique grâce à la présence d'esthétiques et de genres variés,
- faire dialoguer la photographie et le patrimoine de la ville grâce à des expositions urbaines qui forment un parcours dans l'espace public,
- faire pratiquer les publics grâce à des actions participatives,
 - sensibiliser le jeune public à la photographie avec des actions d'éducation artistique menées tout au long de l'année.

Pour la troisième année consécutive, la direction artistique est confiée à Pascal Quittemelle. Après avoir été photographe, il crée en 2008 l'Agence pour la promotion de la photographie professionnelle en France (APPPF) qui organise depuis 2009 le concours des « photographies de l'année ». Il est aussi directeur et rédacteur en chef du magazine Profession photographe et depuis 2012 organisateur d'un festival photographique à Bellême. Le parrain de cette neuvième édition et dont le travail sera exposé à l'Atrium Culture sera Olivier GRUNEWALD.

Au cours de ce festival, seront présentées au public une quinzaine d'expositions urbaines, des animations (marathon photo, visites commentées,...), ainsi que les restitutions des projets participatifs (scolaires et adultes).

La sensibilisation auprès des scolaires autour des bonnes pratiques du numérique sera reconduite au regard des besoins exprimés sur ce thème.

Afin de mettre en œuvre cet événement, il convient d'autoriser la ville à prendre en charge les cachets artistiques, les frais de restauration, d'hébergement, de transport, de défraiements de tous les intervenants ainsi que les dépenses techniques et logistiques.

Il convient également de fixer les prix remis aux lauréats du marathon photo (conformément au règlement déposé chez un huissier en avril 2019) :

- Pour les 6 prix par thème : un bon d'achat de 80 € pour chaque thème
- Pour le grand gagnant du marathon : un bon d'achat de 160 €.

Le programme proposé représente un budget global de 70 000 €.

DEPENSES	70 000 €
Budget artistique	21 000 €
Transport/Hébergement/Restauration	11 000 €
Frais Techniques (tirage, encadrement)	20 000 €
Frais annexes (divers, taxes ...)	7 000 €
Communication	6 000 €
Logistique	5 000 €

RECETTES	70 000 €
Recettes	250 €
Subvention conseil départemental des Landes	5 000 €
Participation ville de Dax	64 750 €

Les crédits correspondants aux dépenses et aux recettes seront inscrits au budget culture, exercice 2019.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE DR STEPHANE MAUCLAIR, PREMIER MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 34 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION, CELLE DE MME
NADINE PEYRIN**

APPROUVE le programme du festival de la photographie 2019,

APPROUVE le budget et le plan de financement présentés ci-dessus,

FIXE les tarifs relatifs à cette manifestation tels que présentés en annexe,

SOLLICITE une subvention à son taux maximum auprès du conseil départemental des Landes,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce festival.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20190221-3-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 22 Février 2019

«La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>) ».